



normes électriques dans un logement locatif

Par **striatus**, le **06/01/2012** à **19:36**

bonjour

nous sommes locataires d'une maison des années 60-70 et nous nous sommes aperçus qu'aucune prise n'est raccordée à la terre.

Quelles sont les obligations du propriétaire en la matière et quel organisme peut faire un bilan de sécurité électrique.

merci de votre réponse.

bien cordialement

Olivier

Par **janus2fr**, le **06/01/2012** à **19:55**

Bonjour,

L'installation électrique doit répondre aux normes en vigueur au moment de sa réalisation et non pas aux normes actuelles. Par le passé, la prise de terre n'était pas obligatoire.

En revanche, l'installation ne doit pas présenter de danger, et pour cela, des prises avec la terre sont nécessaires là où vous branchez du gros électroménager (cuisine en particulier).

C'est donc le minimum de mise en sécurité que doit réaliser le propriétaire.